

Evolutions du 14 septembre 2026

Sommaire

<u>Coller la discussion au curseur sans écraser le CR</u>	2
<u>Détail du correspondant (PS / Réseau) depuis la sélection</u>	4

Téléexpertise - Nouveauté - Coller la discussion au curseur sans écraser le CR

✨ Améliorations ✨

Date de mise en production :

14 septembre 2026 (TbC)

Module concerné :

Téléexpertise

Ce qui change

Lors de la rédaction du compte-rendu (CR) d'une téléexpertise en tant que requis, le bouton « Copier la discussion » devient « Coller la discussion » et son fonctionnement évolue :

- Le contenu de la discussion est désormais inséré à l'endroit où se trouve le curseur dans le champ de rédaction, sans écraser le texte déjà saisi.
 - Si le champ est encore vide, le comportement reste inchangé (insertion simple).
 - Si le curseur n'a pas été positionné explicitement par l'utilisateur, l'insertion se fait à la fin du texte déjà présent, sur une nouvelle ligne.
-

Pourquoi

Cette évolution corrige un problème remonté par plusieurs utilisateurs : cliquer sur « Copier la discussion » en cours de rédaction du CR écrasait l'avis déjà saisi, faisant perdre le travail du médecin requis. Le renommage en « Coller la discussion » reflète également mieux l'action réalisée par le bouton.

Comment

1. Dans le champ de rédaction du CR de téléexpertise, se positionner (ou non) à l'endroit souhaité du texte déjà rédigé.
 2. Cliquer sur « Coller la discussion ».
 3. Le contenu de la discussion s'insère à la position du curseur, ou en fin de texte sur une nouvelle ligne si aucun curseur n'a été positionné — sans jamais écraser l'avis déjà rédigé.
-

Impact

- Plus aucune perte de contenu lors de l'utilisation du bouton, même après avoir commencé à rédiger son avis.

- Le renommage du bouton n'affecte ni son emplacement, ni son accès.
 - Concerne tous les utilisateurs rédigeant un compte-rendu de téléexpertise en tant que requis.
-

Pour aller plus loin

 [Clôturer une téléexpertise en tant que requis](#)



Téléexpertise - Nouveauté - Détail du correspondant (PS / Réseau) depuis la sélection

✨ Améliorations ✨

Date de mise en production :

14 septembre 2026 (TbC)

Module concerné :

Téléexpertise

Ce qui change

Lors de la création d'une téléexpertise, à l'étape « Correspondants », il est désormais possible de consulter le détail d'un professionnel de santé (PS) ou d'un réseau avant de l'ajouter à sa demande.

- Un clic sur une carte correspondant (PS ou réseau) ouvre une modale de détail.
- Le contenu de la modale dépend du type de correspondant :
 - Carte PS → statut, sous-spécialités et identifiants du professionnel de santé.
 - Carte réseau → description du réseau et liste de ses membres.
- Un bouton d'action unique en bas de la modale reflète l'état de sélection en cours :
 - correspondant non sélectionné → le bouton permet de l'ajouter.
 - correspondant déjà sélectionné → le bouton permet de le retirer.
- Valider ce bouton ajoute ou retire le correspondant de la demande, puis referme la modale.
- Fermer la modale autrement (croix ou clic en dehors) n'a aucun impact sur la sélection en cours.

Pourquoi

Cette évolution complète la simplification du choix des correspondants : elle permet de vérifier la pertinence d'un réseau ou d'un professionnel de santé avant de l'ajouter à sa demande, sans avoir à quitter l'étape de sélection ni à s'engager à l'aveugle.

Comment

1. Lors de la création d'une téléexpertise, se positionner sur l'étape « Correspondants ».
2. Cliquer sur la carte d'un professionnel de santé ou d'un réseau pour ouvrir sa fiche détail.
3. Consulter les informations affichées (statut, sous-spécialités et identifiants pour un PS ; description et membres pour un réseau).
4. Utiliser le bouton en bas de la modale pour ajouter ou retirer ce correspondant de la demande.
5. Fermer la modale (croix ou clic en dehors) pour revenir à la liste sans modifier la sélection en cours.

Impact

- Le parcours métier ne change pas : la sélection du correspondant reste la première étape de la téléexpertise.

Aucune ré-appropriation nécessaire : cette fonctionnalité est additive, elle enrichit l'étape existante sans en modifier la logique.

Elle s'inscrit dans la continuité des évolutions de téléexpertise sur l'écran de sélection des correspondants.

Pour aller plus loin

 [Téléexpertise](#)

 [Publier une demande de téléexpertise](#)



Pour plus de ressources pratiques sur TéléO : [Consultez la page dédiée](#)

Vous ne trouvez pas la réponse dans nos ressources pratiques ?

Contactez l'assistance : <http://assistance.esante-occitanie.fr/>

0 820 250 035

Service 0,09 € / appel
+ prix appel